



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

12-12-2014-08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 12 Décembre 2014

Le douze décembre deux mil quatorze à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes BAZIARD, BERT, ETCHART, PALIS, PEAN, LOQUET, et POLHER et ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, DUCOS-DUCQ et LETARGUA.

Pouvoirs : M. SALEFRANQUE a donné pouvoir à M. CLAVÉ

Secrétaire de séance élue : Mme Marie-Christine BAZIARD

Monsieur le Maire demande le rajout de ce point à l'ordre du jour
Le conseil approuve ce rajout.

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE URBANISME DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ.

Monsieur le Maire explique que les articles L422-1, R423-15 indiquent la possibilité pour les communes appartenant à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) de déléguer leur compétence en matière d'urbanisme.

Cette délégation de compétence doit prendre la forme d'une convention entre la communauté de communes Lacq-Orthez (CCLO) et les différentes communes concernées.

Dans le cadre de la mise à disposition du service urbanisme de la CCLO, il est nécessaire de rédiger une convention qui précise les modalités d'application concernant l'instruction des dossiers d'une part, et la planification d'autre part.

La convention aura pour objet de définir les modalités :

- De l'assistance technique qu'apporte le service urbanisme de la CCLO pour l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation des sols qui relèvent de la compétence communale d'une part
- Et pour l'assistance technique et financière au suivi et la révision des cartes communales et plans locaux d'urbanisme d'autre part.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,



Jacques CLAVÉ